

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 944

présenté par

M. Decool, M. Jean-Yves Cousin, M. Remiller, M. Lazaro,
M. Christian Ménard, M. Siré, M. Fromion, M. Cinieri, M. Wojciechowski,
M. Guilloteau, M. Lefranc, M. Christ, M. Cosyns,
Mme Marland-Militello et M. Gatignol

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La taxe envisagée par l'article 13 va indubitablement occasionner un renchérissement des acquisitions foncières par les acheteurs sans pour autant pouvoir garantir un effet quelconque sur le gaspillage du foncier agricole.

La manière de réduire ou d'éviter le gaspillage du foncier agricole réside dans des dispositions à intégrer dans le code de l'urbanisme telles que les parkings horizontaux par exemple ou la réutilisation de terrains industriels abandonnés.

C'est pourquoi, nous proposons sa suppression.